



Négociations sur les changements climatiques et les forêts

De Copenhague à Bonn 1 et 2 : Où en sont les débats?

DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 30 juillet 2010

Sommet de Copenhague. On peut à juste titre s'interroger. Est-ce seulement une prise de décision politique ou un grand pas en avant permettant de poser les bases en vue de la ratification d'un texte contraignant à Cancun ? Bon nombre d'acteurs, en particulier les représentants des peuples autochtones se montrent septiques quant aux résultats de Cancun en décembre prochain. Aujourd'hui, plus que jamais, la société civile doit se mobiliser et se montrer ferme et solidaire quant aux décisions qui seront prises lors des prochaines réunions des parties en vue de Cancun¹.

FNE est attachée depuis 40 ans à la protection de la nature et de la biodiversité. La lutte contre le dérèglement climatique du à la déforestation, place son action au cœur de l'urgence. A la veille de la deuxième Conférence de Bonn en août, Cancun en décembre et de l'Année de la Forêt en 2011, il est plus que temps d'allier protection des forêts et lutte contre les changements climatiques au sein d'une politique environnementale cohérente.

¹ Prochaine réunion des parties : 2 août et octobre 2010



Communiqué de presse

Changements climatiques : dernière ligne droite pour la préparation de Cancun

Les parties prenantes de la convention cadre sur les changements climatiques vont se réunir pour la troisième fois à Bonn, du 2 au 6 août, afin de poursuivre les travaux entamés, depuis Copenhague, sur les changements climatiques et les forêts. FNE rappelle les enjeux de cette conférence des parties de la convention, la dernière avant le sommet de Cancun, en novembre prochain.

La conférence de Copenhague², qui devait entériner un mécanisme contraignant de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation forestière (REDD), a abouti à un accord (« l'Accord de Copenhague ») reconnu par 127 états. Côté financement, l'accord prévoit la mise en place d'une période de financements précoces (fast start), ainsi que la **mise en place d'un mécanisme REDD+* après 2012**. C'est dans le but de poursuivre les travaux non achevés à Copenhague et présenter les résultats des négociations à Cancun que les parties de la convention se réunissent pour la troisième fois à Bonn.

Les engagements des pays développés

En juin dernier, la dernière réunion des parties a fait apparaître une Europe timide dans les négociations. L'Europe doit, a minima, s'engager à la hauteur des déclarations faites récemment par la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne en fixant à 30% l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, par rapport à 1990. De même, si l'on veut réduire la déforestation dans les pays en développement, des fonds adéquats devront être mis sur la table afin de créer un cadre de confiance pour des annonces ambitieuses de réduction des émissions dues à la déforestation par les pays en développement.

L'architecture REDD+

Si le mécanisme REDD+ a largement été abordé dans les négociations de l'UNFCCC de juin, des décisions concrètes sont encore attendues.

Pour Sébastien Genest, vice-président de France Nature Environnement : « *il est essentiel d'avancer concrètement sur le mécanisme REDD+, de renforcer les garde-fous³ et de synthétiser tous les partenariats et financements existants dans des projets type REDD déjà*

² Détails du calendrier des négociations: Accord de Kyoto (réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les pays industrialisés et prise de conscience de l'intérêt de la préservation des forêts dans la lutte contre le réchauffement climatique): 1997, Accords de Marrakech : 2001, Accords de Bali : 2007 (intègrent REDD), Accords de Poznan : 2008, Conférence de Copenhague : décembre 2009 (discussion du cadre REDD et REDD+), Conférence de Bonn : avril, juin et août 2010 (préparation des accords de Cancun), Conférence de Cancun : décembre 2010 (accords de Cancun).

³ Tels qu'établis dans le texte de facilitation de l'UNFCCC : FCC/AWGLCA/2010/8



développés sur le terrain, afin de s'assurer du caractère additionnel des fonds attribués. ». Il ajoute : « au cours des discussions méthodologiques, il est essentiel de garder à l'esprit que les fonds REDD+, pour être le plus efficace, devront être rétribués sous forme de fonds alloués aux pays qui mettent en place des politiques et mesures de conservation de leur forêts tropicales, via des canaux nationaux. »

Pour Eglantine Goux, chargée de mission forêt internationale, « le concept de « forêt naturelle » doit être à nouveau discuté. Le mécanisme REDD+ présente un risque important de financement des plantations de monocultures si des garde-fous adéquats ne sont pas définis et si l'UNCCC conserve la définition des forêts établie dans les accords de Marrakech, qui en d'autre terme, considère les plantations comme des forêts. »

* REDD+ ajoute à REDD les notions de gestion forestière, conservation et augmentation du stockage de carbone



SOMMAIRE

Introduction	5
Pourquoi lutter contre la déforestation permet de lutter contre les changements climatiques ?	5
Des contextes différents en fonction des grandes zones géographiques :	6
Partie 1 : Historique : Les mécanismes de lutte contre les changements climatiques et la déforestation et dégradation des forêts	7
Qu'est ce que REDD	7
Qu'est ce que REDD+	8
De Copenhague à Cancun : étape intermédiaire à Bonn	8
Partie 2 : les thématiques phares : atténuation, adaptation, financement	9
L'atténuation des changements climatiques	9
L'adaptation aux changements climatiques	11
Les financements	11
Positions de FNE	13
D'autres pistes	15
Conclusion	16



Introduction

Pourquoi lutter contre la déforestation permet de lutter contre les changements climatiques ?

Les forêts jouent un rôle capital dans le fonctionnement de la biosphère et la régulation des climats. Elles permettent la préservation d'une biodiversité remarquable, la préservation des sols, la régulation des cours d'eau et des échanges de CO₂ entre la biosphère et l'atmosphère. Elles représentent d'ailleurs, le deuxième puits de carbone le plus important de la planète avec un stock estimé à 1 247 GT de Carbone (UNEP 2009).

Sur le plan écologique, en Amérique du Sud, la forêt Amazonienne abrite environ 2,5 millions d'espèces d'insectes et actuellement, au moins 40 000 espèces de plantes, 3 000 poissons, 1 294 oiseaux, 427 mammifères, 427 amphibiens et 378 reptiles (Da Silva et al. 2005. The Fate of the Amazonian Areas of Endemism. Conservation Biology 19 (3), 689-694).

Sur le plan social, les forêts tropicales sont le moyen de subsistance de nombreuses populations locales et peuples autochtones. La Banque Mondiale, en 2001 a estimé sur 1,2 milliards de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, 90% dépendent des ressources forestières pour leur survie.

Or la déforestation⁴ représente une perte de 13 millions d'hectares, par an selon la FAO (2009). Une autre étude a révélé que la surface de terres forestières a diminué de plus de 101 millions d'hectares entre 2000 et 2005 (Matthew C. Hansen *et al.*, Quantification of global gross forest cover loss, mars 2010).

La déforestation est responsable de 20 à 25% des émissions annuelles mondiales de gaz à effet de serre (GIEC 2000). Elle rejette, d'après la FAO, 4,4 à 5,5 Gt de CO₂ (en intégrant les tourbières) par an. Ainsi la lutte contre la déforestation permet de lutter contre la deuxième plus grande source d'émission de gaz à effet de serre, responsable du dérèglement climatique.

⁴ Déforestation : La déforestation est la transformation de terres forestières en étendues non forestières, directement du fait de l'homme. Une forêt est définie comme une surface de terre de 0,05 à 1 ha minimum, ayant un couvert vertical au sol de plus de 10 à 30% avec des arbres pouvant atteindre 2 à 5 mètres in situ, à maturité.

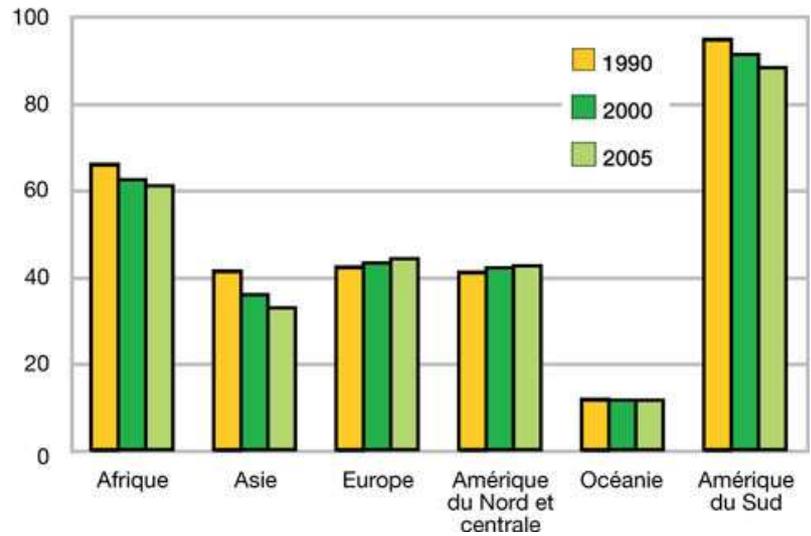
Des contextes différents en fonction des grandes zones géographiques

Le taux de déforestation et ses causes ne sont pas les mêmes, suivant les grandes zones tropicales.

Le contexte de l'Amazonie

En Amazonie, la déforestation avance à grand pas à cause de la pression des élevages intensifs de bovin avides de terres neuves forestières converties en terres agricoles. C'est un problème agricole, du à la pression des élevages, la concurrence pour les terrains agricoles et les agro-carburants.

Variations des réserves de carbone dans la biomasse forestière, 1990-2005 (Gt)



Le contexte de l'Afrique Centrale

En Afrique Centrale, la déforestation reste à des taux relativement faibles comparée à celle que l'on trouve en Indonésie et l'Amazonie. Le taux de déforestation est estimé en dessous de 10%. Par contre, les concessions industrielles faisant pression sur certaines essences commerciales (Okoumé, Teck, Moabi, Sapelli, Azobé, Ebène) entraînent une dégradation de la forêt, intensifiée par les faibles gouvernances forestières du Bassin du Congo.

Le contexte de l'Asie du Sud Est

En Asie du Sud Est, les géants de l'industrie alimentaire font pression sur les terres de forêts primaires pour les remplacer par des plantations de palmier à huile. L'Europe, grande consommatrice d'huile de palme, a une responsabilité particulière dans ce phénomène.



Partie 1 : Historique des mécanismes de lutte contre les changements climatiques et la déforestation et dégradation des forêts

Pour lutter, deux fronts doivent être menés au niveau international : la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays industrialisés et la lutte contre la déforestation/dégradation forestière dans les pays en développement. Les pays industrialisés doivent limiter leurs émissions de gaz à effet de serre, responsables du dérèglement climatique. Ils en ont les moyens. Les pays tropicaux, présentant des taux non négligeables de déforestation et/ou dégradation forestière, n'ont pas les moyens de lutter contre ce fléau. Si les parties prenantes veulent lutter efficacement contre la déforestation, des mécanismes de gouvernance internationale entre pays industrialisés et pays tropicaux devront voir le jour. Le Protocole de Kyoto qui demande aux pays industrialisés et en transition de réduire de 5,2%, en moyenne, leurs émissions sur la base de 1990 prend fin en 2012. Ainsi, depuis 2007, deux voies de négociation sont mises en place pour lutter contre la déforestation et les changements climatiques à l'échelle nationale : le groupe de travail sur le Protocole de Kyoto (AWG-KP) et le groupe de travail en charge de l'application sur le long terme de la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (AWG-LCA). Le mécanisme de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation forestière est discuté au sein de l'AWG-LCA.

Qu'est ce que REDD ?

Chronologie des négociations

Toutes les négociations sur les mécanismes liés à la lutte contre le dérèglement climatique sont réalisées dans le cadre officielle de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (UNFCCC). Mise en place par l'ONU lors de la conférence de RIO en 1992, l'UNFCCC possède des organes, constitués des parties de la convention, qui se sont détachés de l'ONU et qui se réunissent régulièrement depuis la première conférence des parties à Berlin en 1995. L'UNFCCC est entrée en vigueur en 1994 et compte aujourd'hui 194 parties. Lors d'une troisième conférence, le protocole de Kyoto (1997) est né d'une volonté des parties d'atteindre l'objectif établie par l'UNFCCC : stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre, aux fins d'éviter des « interférences anthropiques dangereuses » avec le système climatique. Ce protocole engage les pays industrialisés et les pays en transition vers une économie de marché à atteindre des objectifs de réduction des émissions (parties de l'annexe 1 du protocole de Kyoto). Le protocole de Kyoto est entré en vigueur en 2005 et compte aujourd'hui 195 parties. La négociation pour un nouvel accord post-Kyoto a démarré lors de la quatorzième conférence des parties à Bali en 2007, qui a abouti à une feuille de route pour l'après-Kyoto (2012).



Les forêts en première ligne

Le plan d'action de Bali prévoit la mise en place d'une seconde phase d'application du protocole de Kyoto avec des objectifs à atteindre pour les parties de l'annexe 1 du protocole de Kyoto. Le plan d'action de Bali, par décision de l'AWG-LCA, prévoit de mettre en place des mesures de **réduction des émissions identiques pour les parties de l'annexe 1 de la convention qui ne sont pas membres du protocole de Kyoto. Ceci permet d'inclure les Etats-Unis dans l'instauration de mesures obligatoires pour la réduction des émissions.** Les pays en développement devront, selon Bali, présenter des actions de réduction des émissions, dues à la déforestation tropicale, qui devront être soutenues par des financements et un transfert des technologies approprié de la part des pays développés. Ces actions seront **Mesurables, Reportables et Vérifiables (MRV).**

Ainsi est né le mécanisme de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation forestière : REDD. Avec l'apparition de ce mécanisme, les parties s'attaquent enfin aux gouvernances globales existantes entre pays industrialisés et pays tropicaux et l'on reconnaît la responsabilité des pays industrialisés envers les pays tropicaux dans leurs efforts de réduction de la déforestation et la dégradation forestière. Le principe de REDD est, d'une part, de donner les moyens financiers aux pays tropicaux de réduire, voire éliminer, la déforestation et la dégradation des forêts et d'autre part d'imposer une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays industriels. REDD représente la mise en place d'une sorte de fond vert au niveau international destiné principalement à financer la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts sur le long terme. En 2008, à Poznan, les négociations entre les parties font apparaître le processus REDD+.

Qu'est ce que REDD+ ?

Discuté pour la première fois par les parties de la convention à Poznan, le mécanisme REDD+ prévoit en plus des financements d'action de lutte contre la déforestation et la dégradation évitée, la gestion forestière, la conservation et le reboisement. Parmi les quelques décisions de 2009, l'accord conclu à Copenhague (quinzième conférence des parties) inscrit explicitement la **mise en place d'un mécanisme REDD +**. Il est également prévu, dans une phase de «financements précoces», la mobilisation d'un fond de 6 milliards de dollars pour les pays en développement.

De Copenhague à Cancun : étape intermédiaire à Bonn

Après les résultats décevants de Copenhague, les négociateurs de l'UNFCCC vont se réunir à Bonn pour la deuxième fois afin de préparer le rendez-vous de Cancun en décembre prochain et discuter notamment de la mise en place du mécanisme REDD+. A Copenhague, rien n'a été décidé concernant l'accord « post-Kyoto ». Le Protocole de Kyoto prenant fin en 2012, si rien n'est décidé au niveau Onusien, les forêts n'auront droit qu'au mécanisme REDD+ délivrant quelques projets sporadiques dans le cadre de financements précoces.



Partie 2 : atténuation, adaptation, financement

L'atténuation des changements climatiques

La convention sur les changements climatiques vise fondamentalement à atténuer les changements climatiques et donc à réduire les concentrations de Gaz à Effet de Serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation dangereuse. Pour cela, il y a deux façons de procéder : la réduction des émissions de gaz d'origine anthropique et la préservation des puits de carbone. Les aspects de déforestation concernent également les pays industrialisés dans le cadre des négociations sur l'utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (LULUCF). Ici, nous ne parlerons que des pays tropicaux pour la question de la réduction de la déforestation et la dégradation (REDD).

Diminuer les émissions de CO₂, dues à la déforestation et la dégradation tropicale

Plusieurs pays, non visés à l'annexe 1 du protocole, ont soumis à l'accord de Copenhague quelques mesures s'atténuation.

Le Brésil

Le pays envisage une réduction d'environ 40% de ces émissions d'ici à 2020 par rapport aux niveaux habituels (niveau courant), par une réduction de la déforestation et une restauration des pâturages. Le représentant du Brésil a également déclaré une réduction de 90% de sa déforestation lors de la conférence pour le Bassin du Congo à Paris en mai dernier.

L'Afrique du Sud

Ce pays se soumet à une réduction de 34% par rapport aux niveaux habituels d'ici 2020.

L'Inde

L'Inde s'engage à réduire de 30% son intensité carbonique par rapport à 2005 d'ici 2020.

Le Costa Rica

Le pays n'a pas soumis de réduction chiffrées à l'accord de Copenhague, mais qui a annoncé récemment une neutralisation des ses émissions d'ici 2020.



Diminuer les émissions de CO2, dues à l'utilisation des énergies fossiles

Pour la réduction des émissions, ou atténuation, l'objectif pour 2020 d'une réduction de 25 à 40% par rapport à 1990 est celui qui revient le plus fréquemment pour les pays mais aussi pour un certain nombre de pays industrialisés mais non soumis à contraintes pour l'instant.

Etant données la croissance économique et surtout industrielle des pays émergents et l'urgence de la situation, il apparaît indispensable que des objectifs de limitation de la croissance des émissions soient fixés pour ces pays. C'est là un des nœuds de la négociation.

Les Etats-Unis, qui ne sont pas membres du protocole de Kyoto, ne souhaitent pas s'engager sur des réductions contraignantes d'émissions de Gaz à effet de serre sans que la Chine ne s'engage également. Avec le Canada, les déclarations restent à une réduction de 17% par rapport à 2005 (soumissions à « l'Accord de Copenhague »).

L'Europe, qui s'est montrée un peu timide dans les négociations en juin dernier reste sur un positionnement de réduction de 20% des émissions d'ici 2020 par rapport à 1990.

Selon le quatrième rapport du GIEC, une réduction entre 25 et 40% n'offre qu'une chance sur deux d'éviter un réchauffement de la planète supérieur à 2°C d'ici 2020, alors que certains pays développés demande la révision de cet objectif à 1,5°C au regard des scénarios scientifiques. Une analyse récente (juillet 2010) de l'Agence Fédérale Allemande démontre que passer d'un objectif de 20 à 30% des réductions n'induit une augmentation de coût économique que de 0,25% et que les réductions du PIB ne seront que marginales. Cette étude insiste sur le fait que les engagements pris à la COP 15 (Copenhague) ne permettent pas de limiter une hausse des températures à 2°C.

Désormais, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni portent des positions plus ambitieuses qu'auparavant. Ces trois pays ont, dans un communiqué récent, annoncé une réduction qui est passée de 20% à 30% de ces émissions d'ici 2020, par rapport à 1990.

Pour cette session du mois d'août, les ambitions doivent aller encore plus loin et l'Europe doit à minima s'aligner sur les déclarations de ces derniers pays.



L'adaptation aux changements climatiques

L'adaptation désigne les mesures nécessaires pour faire face aux conséquences du réchauffement : montée des eaux, désertification, fonte des glaciers, sachant que les pays pauvres seront particulièrement affectés. Cela suppose des financements et des transferts de technologies disponibles rapidement, qui sont ardemment demandés par les pays les plus vulnérables (les petits pays insulaires notamment). Les mesures d'adaptation doivent nécessairement faire l'objet d'un fond d'assurance et de prévention des risques.

Les financements

Les engagements à long terme sur les fonds mobilisés par les pays industrialisés n'ont pas encore fait l'objet d'engagements concrets et contraignants pour un fond global « fond vert ». L'accord de Copenhague reconnaît la nécessaire mobilisation par les pays industrialisés de 100 milliards de dollars d'ici 2020 pour la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation (adaptation, réduction des émissions et déforestation évitée), dont 30 milliards pour la déforestation évitée (atténuation des émissions).

Des déclarations sur des financements précoces 2010-2012 « fast start » ont été entendues à la suite d'initiatives politiques parallèles aux négociations. Ainsi, des pays industrialisés tels que les pays de l'Union Européenne, l'Australie, ou les Etats-Unis se sont engagés, dans le cadre du partenariat REDD+, à verser, au total, 4 milliards de dollars pour la mise en place de projets REDD+ d'ici 2012 (Oslo, mai 2010). De même, l'Europe s'est engagée (engagement réitéré à l'occasion de la conférence de Bonn en juin dernier) au versement de 2,4 milliards d'euros par an entre 2010 et 2012 (dont 1 milliard pour le partenariat REDD+), dans le cadre des financements précoces. A Copenhague, un accord non contraignant entre 127 pays, dont la COP 15 a « pris note », souligne la nécessaire mobilisation de 6 milliards de dollars, soit 20% du fond prévu alloué à l'atténuation.

Une première limite de ces financements annoncés est qu'ils passeront par les voix usuels des bailleurs de fonds (fond d'investissement pour le climat, le fond mondial pour l'environnement, le fond d'adaptation, la banque de développement Inter-Américaine, le Partenariat pour le Carbone Forestier, et autres). Si, pour des raisons de rapidité du processus, l'utilisation des canaux habituels est optimum, rapidement et de manière parallèle, ces fonds devraient faire l'objet d'une révision future, pour déterminer un nouvel organe destiné à centraliser et mobiliser les fonds. De même, l'identification de l'aspect additionnel (fonds qui ne sont pas déjà prévus dans des programmes d'appui aux pays en développement)⁵ de ces financements annoncés, ainsi que celle des garde-fous nécessaires à tout projet REDD (participation de la société civile,

⁵ Additionnalité : Un programme d'activité est additionnel si l'on peut démontrer que, en l'absence du fond versé, la mesure volontaire proposée ne peut pas être mise en œuvre, ou la politique ne peut pas être systématiquement appliquée, et que la non-conformité à ces exigences est largement répandue dans le pays/ la région ; ou que le programme d'activité est susceptible de conduire à un niveau d'application supérieur de la politique/ réglementation obligatoire. (UNFCCC, 2008).



MRV, implication des peuples autochtones, définition des forêts naturelles etc.) doivent être mises en oeuvre au plus vite.

La déclaration de Cochabamba, portée par la Bolivie lors de la conférence de Bonn en juin dernier, inclut, parmi les parties prenantes, la terre mère avec la mise en place de droit de la terre mère. Cette déclaration insiste fortement sur la définition de la forêt naturelles et l'implication des peuples autochtones dans les processus décisionnels.

Que financer ?

Les fonds REDD doivent être versés pour le soutien de la mise en place de politiques nationales de préservation des forêts. Une attention particulière doit être portée à la conservation de forêts anciennes ou forêts primaires. En effet, d'après une étude parue dans Nature en 2008, (Old-growth forests as global carbon sinks, par Sebastiaan Luyssaert et al), les forêts anciennes stockent plus de carbone que toute autre forêt. Le versement de fond REDD doit prendre en compte non seulement les pays ayant un fort taux de déforestation, mais également ceux qui ont un risque de déforestation à venir avec le développement du pays (ex : République Démocratique du Congo).

Les erreurs à ne pas faire

Il apparaît que les pays émergents tels que la Chine et l'Inde espèrent également toucher des fonds REDD pour le financement de plantations, au détriment de la prise en compte des droits sociaux et de la biodiversité. Si les forêts naturelles ne sont pas clairement définies, il y a un fort risque que le mécanisme REDD finance ce genre d'initiative.

Quels moyens techniques ?

Les centres de recherche, tel que le CIRAD et l'IDDRI, démontrent la nécessité de financer les actions de lutte contre la déforestation et la dégradation par l'alimentation d'un fond global, via les sources publiques des pays industrialisés. Ceci est soutenu par l'Afrique du Sud (au nom du groupe des pays d'Afrique), la Bolivie, les petits pays insulaires, le Panama, le Brésil, en somme la plupart des pays qui seront particulièrement touchés par les changements climatiques. Le marché peut être utilisé pour alimenter les fonds via la taxation des secteurs polluants : transport aérien et maritime. De même, la vente aux enchères des quotas d'émissions attribués sous Kyoto peut alimenter le fond global. Le mode de distribution des quotas du système d'échange de quotas d'émission va de plus en plus vers une mise aux enchères plutôt que la distribution gratuite. Les revenus de ces ventes pourraient alimenter le fond global. La spéculation (transactions financière et placements), qui n'est aujourd'hui pas taxée, pourrait constituer une ressource importante pour le fond global, même si seulement un pourcentage du revenu des taxes revient à ce fond⁶.

⁶ En 2002 le Produits Intérieur Brut (qui est constitué des biens et services marchands) mondial était de 32 000 milliards de dollars, alors que les transactions monétaire atteignaient plus d'un million de milliards de dollars (Kempf, 2010).



Ce que l'on peut attendre de Cancun

Si les parties sont mitigés quant au résultat de Cancun, des décisions concrètes et plus ou moins contraignantes pourraient être envisagées au regard des propositions que le groupe consultatif du Secrétaire Général des Nations Unies sur le financement des changements climatiques (AGF) doit rendre cet automne.

Positions de FNE

L'alimentation du ou des fonds REDD :

- Le mécanisme REDD doit être financé par un fonds international, solide, destiné à récompenser les actions mises en oeuvre à tous les niveaux décisionnels pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts ;
- Le rattachement de REDD au marché carbone n'est pas une solution, pour une réelle lutte contre la déforestation et la dégradation forestière ;
- Les engagements des pays de l'annexe 1, doivent être à la hauteur des enjeux. Ces pays doivent s'engager au versement des 6 milliards de dollars destinés à lutter contre la déforestation et dégradation évitée sur la période de 2010 à 2013. Ce chiffre représente 20% des 30 Milliards de dollars par an destinés à financer la déforestation évité jusqu'en 2020 ;
- Dans la globalité de la mobilisation des fonds pour l'adaptation aux dérèglements climatiques et l'atténuation (réduction des émissions) ainsi que la déforestation et dégradation évitée, 100 milliards de dollars par an doivent être mobilisés à l'horizon 2020 ;
- L'alimentation des fonds REDD doit passer en partie par la taxation des transactions financières (par exemple celle issue du marché des taux de change) et la taxation des transports aériens et maritimes.

L'attribution des fonds REDD :

- L'accord sur REDD doit inclure un objectif de zéro déforestation brute⁷ à l'horizon 2020 avec l'appui des pays de l'annexe 1 ;
- La priorité à **la préservation des forêts primaires**. Elle permet de concilier objectifs d'atténuation et d'adaptation, de sécuriser les « co-bénéfices » en matière de préservation de la biodiversité et des écosystèmes forestiers, du cadre de vie, mais aussi des valeurs identitaires (culturelles, spirituelles) des peuples autochtones forestiers ;

⁷ Dans le calcul du taux de déforestation brute les plantations ne sont pas prises en compte, contrairement au taux de déforestation nette. La déforestation brute peut être mesurée par télédétection et valablement convertie en « réductions d'émissions CO₂ » (des valeurs par défaut de carbone/hectare, selon les biomes forestiers, sont proposées dans la méthodologie d'inventaire du GIEC).



- L'utilisation des fonds REDD doit être accessible et accompagnée de gouvernances nationales transparentes pour l'acheminement des fonds jusqu'au niveau local. A ce titre, les communautés locales doivent être légitimement reconnues pour être intégrées dans les négociations (directement ou en ayant une ONG locale) et avoir accès aux financements REDD.
- De même, dans les textes qui ressurgiront des différentes conférences des parties à venir (Bonn au mois août, Cancun au mois de novembre prochains) une distinction doit être faite entre les plantations forestières, les forêts secondaires et les forêts primaires (ou intactes). Sur cette base, les plantations ne devraient pas être éligibles aux financements REDD. Pour l'instant les textes s'appuient uniquement sur la définition de la FAO qui considère les plantations de palmier à huile comme des forêts. Cette considération serait dramatique pour les dernières forêts primaires et leurs richesses ;
- La mise en œuvre de projets communautaires assurerait une redistribution optimum des transferts financiers, bien plus efficace que dans le cadre de projets fortement capitalistiques (projets industriels, finance carbone), où l'essentiel de la rente est captée par les investisseurs, développeurs, bureaux d'études et autorités administratives (avec risques accrus de corruption).

Une harmonisation capitale de l'aide publique et des différents processus internationaux

Que faire lorsque la Banque Mondiale finance des projets pour la mise en place de centrales à charbon (première source d'émissions de gaz à effet de serre)? En Afrique du Sud, la Banque Mondiale prévoit le financement, à hauteur de 3,75 Milliards de dollars, de la construction d'une centrale électrique à charbon rejetant 25 millions de tonnes de CO₂ par an. L'Afrique du Sud s'est pourtant engagée à une déviation de -34% de ses émissions d'ici à 2020. Par souci de cohérence global, si la Banque Mondiale finance des centrales, il faut instaurer une politique globale de développement des énergies propres. Il est plus qu'urgent d'harmoniser les gouvernances au niveau mondial.



Opportunité d'acheminement les fonds : potentialité des canaux de gouvernance FLEGT/APV

La mise en place du plan d'action FLEGT⁸ de l'Union Européenne va permettre de faciliter les aspects de gouvernance attraités aux projets REDD. En effet, via les Accord Volontaires de Partenariats, signés avec l'Europe, les pays tropicaux mettent en place un certains nombre de mesures étatiques pour améliorer les contrôles forestiers et la gestion des forêts. Ces mécanismes s'accompagnent en principe d'un appui de l'Europe pour le renforcement des capacités de l'administration forestière centrale et locale. Ainsi, l'arrivée des fonds au niveau de ces pays, pourra bénéficier de cette gouvernance renforcée par le plan d'action FLEGT, sans toutefois se passer des garde-fous pour la mise en place de projets REDD et REDD+.

D'autres pistes

Le succès de REDD passera nécessairement par une harmonisation des politiques environnementales nationales des pays industrialisés et des pays tropicaux. L'Europe, par ses modes de consommation, impacte fortement sur ce qui cause la déforestation au niveau des pays tropicaux. Non seulement, les pays industrialisés devront réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, mais devront également promouvoir d'autres solutions passant pour parti par des circuits courts par exemple :

- La promotion de l'utilisation de bois nationaux ;
- La mise en place de politiques de diminution des produits à base d'huile de palme pour favoriser le tournesol ou le colza ;
- La promotion de la consommation de viande locale et élevée sans soja ;
- La mise en place de politiques d'achats publics encourageant l'achat de bois certifié et légal (FLEGT) pour les bois tropicaux.

⁸ FLEGT pour Forest Law European Global Trade, le plan d'action FLEGT de l'Union européenne a été mis en place en 2003, il a pour but de renforcer les gouvernances dans les pays exportateurs de bois tropicaux (Accord de Partenariat Volontaires FLEGT, avec l'Europe) et instaurer une loi européenne interdisant l'entrée de bois illégal sur le marché européen.



Conclusion

Le coût de l'inaction est important. Le refus de s'attaquer de façon pertinente au dérèglement climatique aura de lourdes répercussions sur l'économie mondiale, en particulier dans les pays en développement, où la baisse des rendements agricoles, la montée du niveau des mers, les événements météorologiques extrêmes et la prévalence accrue de certaines maladies infectieuses auront sans doute des effets extrêmement perturbateurs (OECD, 2008). On voit déjà apparaître ce genre d'épisodes avec l'arrivée, cet été, du moustique tigre dans le Var, vecteur de la dengue. Lors du G20 de juin dernier, le secrétaire général des Nations unies l'a souligné : « les coûts et risques de l'inaction augmentent chaque année. Plus nous attendons, plus nous paierons ». Les outils, les textes et études scientifiques sont là. La réussite de Cancun dépend de la volonté politique des chefs d'Etats et de la mobilisation de tous les acteurs. Toutefois Cancun ne sera pas l'étape ultime. Les négociations se poursuivront en Afrique du Sud en 2011 et lors des conférences à venir. A l'heure actuelle certaines parties sont déjà conscientes qu'il n'y aura pas d'accord global, car les Etats-Unis n'auront pas signé leurs lois sur la réduction des émissions dans le secteur des énergies. Mais il est certain que quelques décisions importantes pourront apparaître à Cancun notamment sur l'architecture REDD+, la question des mécanismes financiers pour l'attribution des fonds, ainsi que les questions méthodologiques sur les garde-fous. Ces décisions pourront marquer une étape dans l'adoption future d'un accord global contraignant.